

Image not found or type unknown



Factures non réparties dans les comptes

Par **attylha**, le **10/09/2010** à **20:32**

Bonjour

suite à un changement de syndic pour mon immeuble de 5 lots. nous nous sommes aperçu que l'ancien s'yndic n'avait pas réparti une facture de 2008 (Environ 1000,00 €). il y a ut des ventes dans la copropriété. comment peut on procéder? est ce une erreur de l'ancien syndic, si oui doit-il prendre en charges.